



Conseil communal du lundi 20 septembre 2021

Compte-rendu

Le Conseil communal s'est réuni au Vert Galant ce lundi 20 septembre. Plusieurs dépenses urgentes en matière de travaux ont été approuvées notamment la réparation de la toiture de la crèche pour un montant de 3.569,50 € TVAC et la location de 27 conteneurs afin d'évacuer les terres et les déchets des inondations pour un montant de 16.117,62 € TVAC. Les crédits nécessaires au financement de ces dépenses devront être inscrits au budget communal lors de la prochaine modification budgétaire.

Le Conseil a également confirmé deux décisions du Collège prises le 7 septembre dernier en matière d'énergie :

1. Candidature de la commune de Beauvechain au volet « Ressources humaines » de l'appel à projets POLLEC 2021

En août 2021, la Commune de Beauvechain adhère à la Convention des Maires. Au travers de cette adhésion, Beauvechain s'engage à :

- réduire les émissions de CO₂ (et éventuellement d'autres gaz à effet de serre) sur son territoire d'au moins **55% d'ici 2030**, grâce notamment à une meilleure efficacité énergétique et à un recours accru à des sources d'énergie renouvelable ;
- renforcer sa résilience en s'adaptant aux incidences de changement climatique.

Afin de fixer des objectifs réalistes et adaptés à la situation locale, l'adhésion à la Convention des Maires implique l'élaboration d'un **Plan d'Actions pour l'Energie Durable et le Climat (PAEDC)** au niveau communal.

Au travers de ce PAEDC, la Commune s'engage à :

- Effectuer un bilan des émissions et une évaluation des risques et vulnérabilités liés au changement climatique ;
- Présenter un plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat ;
- Établir un rapport au moins tous les deux ans à des fins d'évaluation, de suivi et de vérification.

Un appel à candidatures du Gouvernement wallon lancé en mai 2021 visait à soutenir les communes dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des PAEDC, notamment via le volet « Ressources humaines ». En effet, depuis 2012, la Wallonie soutient l'engagement des communes dans la Convention des Maires à travers le programme POLLEC et depuis 2017 elle a formalisé officiellement ce rôle de soutien à travers l'**engagement de personnel supplémentaire pour la coordination du plan d'actions**. Ce soutien financier correspond à 75 % du coût salarial pour deux années de recrutement, hors charges patronales pour l'équivalent d'un mi-temps.

2. Participation au projet de thermographie aérienne de la commune par l'InBW.

En août 2021, l'intercommunale proposait de coordonner la réalisation d'une étude de thermographie aérienne de l'ensemble du territoire du Brabant wallon dans le cadre de l'accompagnement des communes dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et le pilotage de leur PAEDC.

La thermographie aérienne consiste à survoler un territoire donné avec une caméra infrarouge, qui fournit des données permettant de générer des cartes pour faire un état des lieux sur les déperditions et les rétentions de chaleur des bâtiments et des sites survolés.



BEAUVECHAIN

Si le projet est retenu dans le cadre de l'appel à projet POLLEC 2021, la répartition des coûts se fera comme suit :

- Montant total : 242.000 €
 - Participation de la Région wallonne : 100.000 €
 - Solde réparti entre les 27 communes de la Province du Brabant wallon selon une clé de répartition prenant en compte le nombre d'habitants et la superficie. A charge de la commune de Beauvechain, si le montant total ne change pas : 4.300 €
-

Pour suivre, le Conseil communal a octroyé un nouveau droit d'emphytéose au Tennis Club de Beauvechain pour une durée de 27 ans. L'occupation de cette parcelle communale a débuté en 1980.

Du côté des finances, ce sont les budgets 2022 des Fabriques d'église qui ont été approuvés. L'intervention communale dans ceux-ci se présente comme suit :

- Fabrique d'église St-Amand de Hamme-Mille : 5.037,32 €
- Fabrique d'église St-Joseph de La Bruyère : 2.078,55 €
- Fabrique d'église St-Roch de L'Ecluse : 0 €
- Fabrique d'église St-Sulpice de Beauvechain : 1.203,51 €
- Fabrique d'église Ste-Waudru de Nodebais : 0 €

Durant la séance à huis clos (séance qui traite de personnes), le Conseil communal a confirmé plusieurs décisions relatives au personnel enseignant de l'école communale.

Pour rappel, l'ordre du jour ainsi que le procès-verbal de chaque séance sont à consulter sur le site Internet communal (<https://www.beauvechain.eu/ma-commune/vie-politique/conseil-communal>).

Le public est le bienvenu pour assister aux échanges !